

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

prononcé le 4 Décembre 1921

A LA

RENTÉE SOLENNELLE

DE LA

Conférence des Avocats stagiaires

PAR

M^e TRIBILLAC

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats



TOULOUSE

IMPRIMERIE V^{ie} BONNET

2, RUE ROMIGUÈRES, 2

1922

DISCOURS

prononcé le 4 Décembre 1921

Par M^e TRIBILLAC

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,
MES CHERS CONFRÈRES,

Je ne saurais trop vous remercier d'avoir bien voulu me témoigner votre affectueuse estime, en m'élevant à la dignité du Bâtonnat.

L'activité par trop fiévreuse de la vie du Palais m'avait fait oublier trente-cinq années d'exercice et la fin prochaine de ma carrière ne m'apparaissait pas.

Le grand honneur que vous m'avez fait, en me rendant conscience du chemin déjà parcouru, m'a remis en mémoire un vers d'Horace, dont je n'avais su jadis priser toute la mélancolie : *Eheu, fugaces Posthume, Posthume, labuntur anni.*

Ce retour vers le passé, évoque dans mon esprit les qualités brillantes de mes devanciers, et je

M. le Premier Président, empêché d'assister à la cérémonie, s'était fait excuser.

redouterais de ne pouvoir remplir les devoirs que me créent vos suffrages, si je n'étais assuré de l'amicale collaboration de mes éminents prédécesseurs et des membres du Conseil de l'Ordre.

Pour maintenir nos traditions, est-il besoin de vous le dire, je dépenserai sans compter mon attention, mon temps, et toute la fermeté dont je suis capable.

★★

Il est d'usage pour le bâtonnier nouvellement élu, de parler à ses jeunes confrères de l'état qu'ils viennent d'embrasser; je me garderais d'y manquer. Nous allons donc nous entretenir de notre profession : elle exige à la fois de la persévérance dans l'effort, du courage et de l'énergie.

« Elle est, nous dit Labruyère, pénible, laborieuse et suppose, dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources. »

Vous arrivez de la Faculté avec un bagage important de connaissances théoriques, sur les principes essentiels de chaque matière du droit; vous allez essayer ici de les appliquer à la vie pratique. Votre patience va s'exercer dès l'abord à écouter le client; cela n'est pas toujours aisé.

Il vous faut extraire de ses explications souvent confuses, mêlées de remarques désobligeantes pour l'adversaire et élogieuses pour lui-même, les données du problème à résoudre, les

vérifier par des documents qui vont former les pièces du dossier : En un mot, dégager la question de fait.

Ce travail préliminaire, ces entretiens avec le client sur les sujets les plus divers, vont préciser vos connaissances générales; les experts achèveront de vous initier aux questions industrielles et scientifiques, et vous pourrez ainsi éviter d'en parler à la barre, sans être trop superficiels.

L'équation posée, cherchez-en la solution d'abord dans les textes, soit qu'ils énoncent les principes, soit qu'ils les développent ou les interprètent.

Prenez garde aux plus récents; ils sont fertiles en solutions inattendues, car, depuis la guerre, le législateur ne s'est plus inspiré des traditions juridiques.

Dès le 5 août 1914, oublieux du principe de la séparation des pouvoirs, il abandonnait, au moins temporairement, ses attributions au Gouvernement. Cette abdication passagère était la rançon d'une imprévoyance en partie excusable : les économistes ne prétendaient-ils pas scientifiquement démontrer l'impossibilité d'une longue guerre?

Il avait omis de régler le statut du mobilisé qu'une longue série de décrets multiples allait préciser.

Le moral de la troupe étant un des facteurs principaux du succès, on va écarter de l'esprit des défenseurs de la patrie toutes préoccupations étrangères à leur noble tâche : Proroger les échéances, suspendre le cours des actions judiciaires, dirigées contre eux, leur faciliter le mariage, le divorce, la légitimation ou la reconnaissance des enfants naturels, abolir même toute distinction entre l'épouse légitime et la concubine dans la répartition des allocations.

Dans l'industrie et le commerce, la femme, du fait de la mobilisation, avait dû se substituer à l'homme; il fallut, sous la pression des mêmes événements lui confier des tutelles et la faire participer aux conseils de famille.

Le sort des biens possédés en France par les ennemis, les contrats passés par eux avec nos nationaux devaient être promptement fixés.

L'activité législative dut s'exercer sur tous ces sujets et bien d'autres encore; la quantité des textes devait nuire à leur qualité.

Quand les chambres reprirent leurs attributions, bousculées à leur tour par les événements, sollicitées constamment par des questions urgentes, elles durent ratifier sans examen sérieux les décrets du pouvoir exécutif; et, hâtivement, suivant l'inspiration de l'heure, émettre des lois aussi facilement que la Banque... des billets, se réservant, sans doute, de parer plus tard aux inconvénients de cette inflation législative.

Plus de travaux préparatoires, plus de lentes élaborations; on vote sans discussion un texte souvent amphibologique ou incomplet, qu'il faudra à l'usage modifier, interpréter ou compléter par des dispositions nouvelles.

La guerre finie, pour éviter tout soubresaut, toute convulsion du corps social meurtri et énérvé par une aussi longue lutte, de nouvelles entorses aux vieux principes, déjà si mal menés, vont être rendus nécessaires. On ne pouvait revenir à eux, sans régler dans une sorte de droit intermédiaire la question des loyers et celle des dommages de guerre.

En dépit des imperfections nombreuses qui rendent l'application de cette législation parfois ardue et délicate, vous devez vous rappeler qu'elle a eu quelques heureuses conséquences : elle a instauré des procédures rapides et peu coûteuses, donné des arguments aux partisans du juge unique, en étendant la compétence du juge des référés, et tenté la cure de cette claudication que les vieilles règles de la procédure infligent souvent à la Justice.

Aux incohérences, aux obscurités et aux lacunes de cette législation, la collaboration toujours féconde du barreau et de la magistrature, s'est ingéniée à remédier.

Certes, cette jurisprudence n'est pas toujours très nette; mais de l'ensemble des décisions que

vous aurez parcourues, se dégagera une théorie assez précise pour vous permettre d'apercevoir nettement la solution que vous cherchez.

L'étude vous a permis d'avoir une opinion réfléchie sur l'affaire qui vous a été soumise. Si la cause est mauvaise, n'hésitez pas à l'abandonner.

Vous devez conseiller, diriger le client, mais lui refuser toute assistance qui ressemblerait à une complicité.

L'avocat ne doit pas suivre son client dans ses haines et ses excès; il doit, en tirant le meilleur parti possible d'une cause, se rappeler que, si son indépendance est absolue vis-à-vis du plaideur ou du juge, il est étroitement soumis à la censure sévère de sa conscience.

Si la cause vous paraît juste, affrontez la barre; ne ménagez ni vos soins, ni vos peines; mais ne vous laissez pas entraîner par l'ardeur de la discussion. Restez déferents et courtois à l'égard de tous. C'est à l'audience qu'il faut avoir du sang-froid et de l'empire sur ses nerfs!

Sans négliger le souci de la forme, pensez que ce sont des arguments développés à l'audience et rappelés dans des notes que vous aurez mises dans votre dossier, que les juges s'inspireront en dernière analyse, au cours de leur délibération pour rendre leur sentence.

Remettez après plaidoiries, des dossiers très

ordonnés et consciencieusement étudiés. Il faut qu'en les parcourant on y trouve l'exposé des faits que vous avez avancés, l'énoncé des principes juridiques que vous avez invoqués et les applications concrètes qu'en a fait la jurisprudence.

Mais il serait temps pour moi d'appliquer à cette allocution familière cette même méthode, et, sortant du domaine de l'abstrait, vous proposer en exemple la vie professionnelle de ceux que nous avons eu la douleur de voir disparaître au cours de l'année judiciaire qui vient de s'écouler.

M^r Laumond-Peyronnet avait embrassé, à la fois par goût et par tradition de famille, notre carrière : son grand-père avait figuré sur le tableau de notre ordre; son père avait exercé le notariat à Toulouse.

Après de brillantes études au Lycée et à la Faculté de Droit, notre confrère se faisait inscrire au stage en 1874. La mort prématurée de son père avait fait de lui un chef de famille.

Précocement mûri par l'adversité, il s'impose bientôt à l'attention de tous, autant par son talent que par ses qualités morales. Il en eût la juste récompense : le prix Fourtanier lui était en effet attribué en 1877.

Bâtonnier en 1899 et 1900, Laumond-Peyronnet ne cessa d'honorer notre profession.

Travailleur infatigable, par une étude de tous les instants, il agrandissait sans cesse le champ de ses connaissances. A l'Académie de Législation dont il était un des membres assidus, son opinion faisait autorité.

Que le dossier fut important ou non, notre confrère apportait à sa préparation le même soin et la même ardeur. Dans tous, on y retrouvait, tracés à l'encre violette sur un papier teinté, et d'une écriture caractéristique, des conclusions très nettes, exposant avec clarté le fait et le droit, et résumant d'une façon parfaite la plaidoirie qu'il avait prononcée à la barre.

Maître d'une parole châtiée et élégante dans sa simplicité, il savait suivre des yeux sur la physionomie de ses juges l'effet de sa dialectique. S'apercevait-il d'une certaine résistance, il se faisait aussitôt plus persuasif et ajoutait des arguments nouveaux. Si les approbations venaient enfin vers lui, son regard s'éclaircissait, naient enfin vers lui, son regard s'éclairait d'un peu de malice derrière le binocle d'or, et sa satisfaction s'exprimait d'une façon bien personnelle : Pendant que sa main droite semblait donner de la mesure à ses phrases, sa main gauche froissait et relevait dans le dos les plis de sa toge ; le geste n'avait pas échappé à l'observation des artistes toulousains.

D'un commerce agréable, ses rapports avec

ses confrères étaient empreints d'une bonhomie charmante; particulièrement bienveillant pour les jeunes, toujours heureux de les aider, combien de fois l'avons-nous vu dans cette salle même, s'associer à leurs recherches et leur prêter le secours de son expérience et de son grand savoir!

Si sa conscience du droit fut justement appréciée devant la juridiction civile, son éloquence lui valut de plaider au criminel quelques causes célèbres dans les annales Toulousaines (1).

D'humeur toujours égale, même dans les derniers moments de sa vie où il souffrait des atteintes du mal qui devait l'emporter, la bonhomie de son accueil n'avait d'égale que la correction d'une mise toujours impeccable et inspirée des traditions de l'élégance froide et sévère du barreau d'autrefois.

Président du bureau d'assistance judiciaire à la cour, il put se pencher sur bien des misères, et sa bonté s'ingénia à calmer bien des détresses morales.

Pendant la durée de la guerre, appelé à la suppléance de la Justice de paix du canton Nord, il sut employer sa facilité de persuasion à concilier beaucoup d'affaires et affirmer, dans ses jugements, une science incontestable du droit.

(1) Affaires Lichardos, Espanilla, Clovis Rondé, Gally.

La promenade, la chasse, la vie active des champs, délassaient l'esprit de ce grand travailleur, de cet homme de bien, de ce juriste éminent dont notre amitié déplore la perte.

★

Après la campagne de 1870 et de 1871 où il avait rempli tout son devoir de Français, M^e de Laportalière commença à notre barreau, une carrière particulièrement bien remplie.

Lauréat du stage en 1872, il fut élu bâtonnier en 1893 et 1894.

Sa silhouette droite et mince, sa barbe soigneusement taillée, ses fortes moustaches retroussées, l'expression un peu austère de sa physionomie évoquaient assez bien un portrait de gentilhomme de la Ligue.

La pureté de sa langue, son argumentation serrée et toujours juridique faisaient de lui un redoutable adversaire. Courtois dans la discussion, il semblait puiser dans sa modération même une force nouvelle, pour mettre en relief l'argument décisif qui devait emporter la conviction du juge et faire triompher sa cause.

Son rôle s'était affirmé surtout devant la Cour d'Appel, où son talent et son caractère lui avaient acquis une réputation méritée d'homme d'affaires consommé et de juriste distingué.

Son goût des belles lettres l'avait fait admet-

tre à l'Académie des Jeux Floraux où il aimait à prendre séance.

Sous les grands arbres de son parc de Pibrac, notre confrère cherchait dans la paix des champs, le calme reposant des agitations d'une vie active. Il aimait à contempler la nature en rêveur et aussi en chrétien, admirant le Créateur dans ses œuvres.

Rendant hommage à ses précieuses qualités d'ordre et de méthode, ses concitoyens l'avaient élu maire de Pibrac, et, pendant vingt ans, il administra leurs intérêts, ne cherchant d'autre satisfaction que celle du devoir simplement accompli.

Son talent n'avait d'égal que sa modestie.

Cette modestie, nous la trouvons mise en évidence dans une délibération prise par le Conseil de l'Ordre à l'occasion du cinquantième de M^r de Laportalière, et que je me plais à citer à nouveau après mon distingué prédécesseur, M^r Deyres (1).

« M^r de Laportalière a demandé qu'aucun
« hommage ne lui soit rendu. — Le Conseil s'in-
« cline devant les raisons qui ont motivé son
« refus et tient à lui exprimer les sentiments de
« respectueuse sympathie professés à son égard
« par l'unanimité du Barreau. Il regrette qu'une

(1) Discours du Bâtonnat.

« vie professionnelle bien faite pour servir de
« modèle à tous ceux qui ont à cœur la garde des
« plus hautes traditions de l'Ordre, ne puisse
« être publiquement célébrée. — Mais il est
« aussi persuadé que l'éclat en est tel, que la
« louange n'y pourrait rien ajouter et que la
« mémoire en sera fidèlement gardée par tous
« ceux qui en auront été les témoins. »

La force morale de notre confrère, lui permit de supporter sur la fin de sa vie, l'épreuve la plus douloureuse pour un père.

Le 20 octobre 1917, au Chemin des Dames, son fils, le capitaine de Laportalière, était tué à l'ennemi, brisant les plus belles espérances d'avenir que ses qualités militaires avaient fait naître dans l'esprit de ses chefs.

Le coup fut terrible. Patriote ayant prêché l'exemple, M^e de Laportalière consentit à la France un aussi cruel sacrifice. Dans sa foi ardente, il trouvait la force de résignation nécessaire, lorsqu'un nouveau malheur l'accabla : il perdit une fille bien-aimée.

Cette fois, quelle que fut son énergie, il resta très meurtri par ce nouveau deuil; nous le vîmes moins souvent au Palais. C'est alors qu'un malheureux accident le ravit à jamais aux siens et à notre affectueuse estime,

A quelques jours de là, à l'appel des causes de la première Chambre, présidée par M. Tourraton, pour la seconde fois depuis quarante ans, on sollicitait, pour cause de maladie, au nom de M^r Désarnauts, le renvoi à la semaine suivante de ses affaires inscrites au rôle.

Ce fut une inquiétante surprise; mais, connaissant la santé robuste de notre éminent confrère, nul ne douta de le voir reprendre bientôt parmi nous, la grande place qu'il occupait.

Nos espoirs étaient vains; en quelques jours, la maladie allait le terrasser et l'Ordre perdre celui de ses membres dont la réputation faisait le plus brillant de sa gloire.

Inscrit au stage en 1877 et lauréat de la conférence, il ne connut point les difficultés du début.

Les Désarnauts avaient tour à tour illustré la barre et le siège. Le nom qu'il portait, ses rares qualités l'avaient imposé tout de suite au choix des plaideurs; il fut bientôt l'émule et le rival des maîtres les plus écoutés.

M^r Désarnauts donnait l'impression d'un homme actif et énergique. Il abordait la barre avec une ardeur contenue qui se percevait dès la lecture de ses conclusions. D'une voix chaude et bien timbrée qu'il savait conduire avec un art consommé, il exposait le fait en quelques mots. La netteté de l'articulation donnait encore plus de relief à la clarté de l'exposé.

Dans la discussion des principes, le débit s'anima, la voix devenait plus claironnante et les arguments en se succédant et se précipitant, enlevaient la conviction du juge.

La riposte le rendait agressif; sa fougue, toute méridionale se donnait alors libre cours et il accablait l'adversaire sous les traits d'une ironie cinglante.

Ses ressources multiples lui avaient valu une clientèle considérable et il plaidait devant toutes les juridictions avec un égal bonheur.

Etant à la barre du Tribunal, on voyait accourir un avoué d'appel; la Cour le réclamait. S'il était à la Cour, c'est le Tribunal qui l'envoyait chercher.

Après une journée ainsi consacrée au Palais, il s'empressait vers le Tribunal de Commerce, où là encore il avait une cause à défendre.

Sa puissance de travail était telle, qu'il supportait ce labeur écrasant sans fatigue apparente. Son habileté, son talent d'exposition, ses qualités littéraires, faisaient de ses plaidoiries devant la Cour d'assises, un modèle du genre. Tour à tour froid, ironique et pathétique, il savait émouvoir et convaincre le jury dans une péroraison prenante où il mettait le meilleur de lui-même.

Membre de l'Académie de Législation, maintenant des Jeux Floraux, notre grand confrère étendait encore dans le ressort des cours voisines le renom du barreau toulousain.

C'est au retour de Montpellier où il avait défendu avec son talent coutumier, les gros intérêts d'une commune, que M^e Désarnauts, terrassé par la maladie, nous était brusquement enlevé dans la plénitude de son talent et de ses facultés.

La mort ne l'effraya point. La sentant venir, il réclama ses enfants à son chevet. On devine quels conseils cette grande âme dut donner.

Il mourut en chrétien, gardant jusqu'au dernier souffle sa lucide intelligence et une parfaite quiétude d'esprit.

★★

Hélas! Messieurs, l'énumération de nos deuils n'est pas encore achevée.

Au mois d'octobre dernier, notre Barreau faisait encore une nouvelle perte en la personne de M^e Favarel, un de nos aînés. Il s'est éteint à l'âge de 81 ans, à Toulouse, objet de ses affections; sa patrie d'adoption, dirai-je même.

Inscrit au stage en 1861, il figurait encore au tableau de l'Ordre malgré sa retraite, par pur attachement à la profession.

Après un court passage dans la magistrature, il obtint, sur sa demande, sa réinscription le 2 juin 1871.

Elu Bâtonnier en 1889 et 1890, il se montra plein de sollicitude pour ses jeunes confrères. Il leur donnait les conseils les plus utiles avec la bonhomie souriante qui le caractérisait, effleu-

rant, tout en causant, ses favoris de sa main longue et fine.

D'une allure très personnelle, M^e Favarel fut l'un des avocats les plus populaires de son temps. Ses succès à la barre furent nombreux et brillants, et bien peu de confrères ont pu égaler son ingéniosité devant la juridiction répressive.

Etourdissant de verve, son esprit, parfois caustique, avait inspiré nos chansonniers toulousains, qui en cela ne l'avaient point desservi, au contraire.

Ceux d'entre nous qui l'ont connu se rappellent encore ses réparties incisives, combien gênantes pour l'adversaire, qui faisaient la joie des assistants, venus nombreux pour l'écouter.

Volontiers causeur intarissable, il aimait dans les moments forcément perdus au Palais, à conter des anecdotes se rapportant à un monde aujourd'hui disparu.

Même quand il eut quitté la barre, il s'intéressait encore à notre vie et aux succès de ses anciens stagiaires dont il avait guidé les premiers efforts.

Son grand âge n'avait point amoindri ses brillantes facultés et son bonheur était de recevoir la visite des confrères. — Ensemble, on évoquait les souvenirs de jadis, alors que chaque jour marquait à l'audience une lutte nouvelle.

Doué d'un cœur excellent, M^e Favarel s'était,

sans fausse honte, rappelé les difficultés de ses débuts et il avait eu à cœur d'en prémunir chaque année, et dans la mesure où il le pouvait, l'un des jeunes avocats terminant son stage.

C'est ainsi que fut créé le prix Henri Favarel, destiné à soutenir le stagiaire méritant, au début de la profession, en lui constituant un fonds de bibliothèque.

★★

Ces grands avocats disparus cette année que j'ai essayé de faire revivre devant vous autant pour glorifier notre Ordre que pour les louer encore une fois et publiquement, prenez-les pour modèle, mes jeunes confrères.

Il ne dépend pas de nous d'avoir du talent; mais dans cette mission délicate, s'exerçant au milieu de la compétition des intérêts divers, mission qui est la nôtre, il est aisé d'y mettre son cœur et son esprit, d'aller droit devant soi à ce que l'on croit être la vérité et de chercher à la faire dominer.

Emotions, inquiétudes, anxiétés profondes vous attendent.

Que cela ne vous effraye pas; vous aurez aussi la douce joie, les encouragements répétés que donnent le travail, la recherche heureuse de l'argument et la lutte victorieuse de la barre qui assure le triomphe de notre cause, malgré les vains efforts d'un adversaire fertile en ressources.

ALLOCUTION

De M. le Procureur Général

MONSIEUR LE BATONNIER,
MES CHERS MAÎTRES,

Quand je me retrouve au milieu de vous, je me sens, aussitôt et tout à fait, en famille. Et ce n'est pas là une impression fugitive et factice. Votre bonne grâce est si accueillante que je me sens vraiment ici chez moi, dans le passé, dans le présent et pour l'avenir même. Quand j'ai le bonheur d'assister, une fois l'an, à cette fête de la jeunesse, entre ces vieux murs tapissés de savants ouvrages, je revis avec vous ma vingtième année; je m'assieds, en esprit, à votre longue table de travail; je prends part aux joutes du stage, j'assiste à l'éclosion de jeunes talents, j'écoute et j'admire les heureux essais de nos futurs bâtonniers et je les vois, à la barre, échanger, avec les grands maîtres d'alors, les premiè-

res passes d'armes qui les consacraient maîtres à leur tour. Je vois Ebelot « donner l'alternative » à Desarnauts, Albert à Boscredon et Pillore à Pérès. Je me vois aussi, avec bon nombre d'entre vous, Messieurs, « chez Joseph », me régaler des propos savoureux d'un Paul Bressolles, ou dresser l'oreille aux coups de clairon du bouillant et acerbe Ferras, « au demeurant le meilleur fils du monde », dont vous venez de tracer, d'un pinceau si habile et si délicat, mon jeune maître, le fidèle, vivant et sympathique portrait.

Je me sens des vôtres, enfin, parce que, stagiaire et avocat inscrit, huit ans de ma vie j'ai vécu de votre vie, j'ai pris ma part de vos labeurs, je ne puis dire de vos succès, quoique j'aie marqué, certain jour, un avantage, à la grande Chambre, sur un des plus charmants et des plus distingués parmi mes prédécesseurs. Il y a de cela plus de trente ans, hélas, mais il y en eût-il cinquante, aucune prescription ne peut militer contre le sentiment profond que je garde de mes origines, contre cette inaltérable sympathie et cette harmonie préétablie qui me font vibrer encore à l'unisson de votre Ordre, pour quelque cause et dans quelques circonstances que ce soit. Vous savez de quel cœur je saluai, il y a deux ans, vos morts glorieux de la grande guerre, dont les noms demeurent, depuis lors, exposés à la vénération de tout le Palais et de toutes les

générations à venir. Et vous savez comment j'ai ressenti vos deuils plus récents et inconsolés.

J'ai perdu avec vous Laumond-Peyronnet dont la noble allure et le masque, volontairement suranné, d'avocat et de magistrat d'une autre époque, symbolisaient si bien le parfait équilibre des qualités professionnelles qui l'ont fait exceller dans la plaidoirie comme dans le jugement. De la Portalière, si fier dans sa droiture et si digne dans les pires afflictions, avait été, — j'ai-
mais à le lui rappeler quand je le rencontrais parmi vous — un des maîtres de ma jeunesse. Desarnauts m'avait ébloui de l'éclat de son talent impétueux, de sa verve hardie et de sa dialectique si prompte à la victoire. Favarel, un de mes anciens bâtonniers, m'avait laissé le souvenir d'une physionomie spirituelle, originale et vivante au delà de toute expression, et j'avais retrouvé, avec émotion, ses yeux parleurs, si impressionnants dans un corps affaibli.

Vous savez de quel culte j'honore vos chers disparus et, pour le présent, vous savez aussi quelles anciennes et sûres amitiés je puis compter parmi vous et quel accueil cordial et, j'ose le dire, confraternel, ont reçu de moi vos bâtonniers, toutes les fois qu'ils ont eu l'occasion de recourir à mon autorité ou de conférer avec moi de la discipline, des règlements et des intérêts supérieurs de l'Ordre, dont j'ai la garde comme de tout intérêt public.

C'est vous dire, Messieurs, — car je ne redoute ni pour mes sentiments l'épreuve de la durée ni pour ma manière d'être envers vous, l'épreuve de la critique la plus aiguisée, — c'est vous dire quels liens étroits m'attachent personnellement à vous, quelles solides et profondes racines m'apparentent à votre terroir, et comment je ne pourrais jamais — je n'en accepte même pas l'idée, bien loin d'en avoir formé le projet — m'arracher de ce coin natal du Palais toulousain sans y perdre des lambeaux palpitants de mon cœur.

Laissez-moi donc, Messieurs et chers Maîtres, me féliciter avec vous de vous rester toujours fidèle, et laissez-moi me réjouir comme étant un des vôtres vraiment, de la vitalité merveilleuse et de l'éternelle jeunesse de ce grand arbre du Barreau de Toulouse où, sur l'appui vivant d'anciens et illustres rameaux, s'épanouit chaque année la floraison nouvelle, où s'élancent vers la lumière de la renommée, de nouvelles et vaillantes pousses vertes, où circule, enfin, toujours la sève nourricière et inépuisable de vos vertus essentielles : l'union des cœurs, l'amour du travail et l'indépendance dans le devoir accepté.

Soyez fiers, Messieurs, de maintenir ces traditions qui sont la gloire et la vie de votre Ordre et qui sont aussi le meilleur gage des longues années de prospérité que je vous souhaite de toute mon âme, pour l'honneur de Toulouse, no-

tre petite patrie bien aimée, et pour le bien suprême de la justice dans notre cher et grand Pays.

